

Rallye X Baie-Des-Chaleurs 2018



Règlement Particulier

C'est avec plaisir que le Club Rallye Auto de la Baie (CRAB) vous invite à son Rallye X Baie-Des-Chaleurs 2018 qui se tiendra les 25 et 26 août 2018 à New Richmond.

- **Autorité sportive**

La tenue du Rallye X Baie-Des-Chaleurs 2018 se déroulera conformément au règlement sportif national de L'Association Canadienne de Rallye (Canadian Association of Rallysport CARS), au règlement Rallye X de Rallye Sport Québec (RSQ). Ces documents peuvent être obtenus sur les sites web des différentes associations.

www.carsrally.ca/fr/

www.rsq.qc.ca/

- **Championnat**

Le Rallye X Baie-Des-Chaleurs 2018 fait partie du Championnat Rallye X du Québec.

4 catégories seront à l'enjeu lors de la journée du dimanche 26 août

- Pilote n'ayant jamais participé à un Rallye de performance 2RM et 4RM admissible au Championnat Rallye X du Québec.
- Pilote ayant déjà participé à un Rallye de performance 2RM et 4RM, cependant, ceux-ci ne pourront accumuler des points au Championnat Rallye X.
- Troisième et dernière manche du championnat CRAB.
- **L'organisation se garde le droit de reclasser un pilote avant le début du rallye si elle juge que celui-ci n'est pas inscrit dans la bonne catégorie pour diverse raison.**

- **Comité organisateur**

Club Organisateur	:	Club Rallye Auto de la Baie
Coordonnateur	:	André Leblanc
Directeur de course	:	
Registraire & inscription	:	Anne Piley / Danny Hudon
Responsable des routes	:	André Leblanc
Responsable de la sécurité	:	
Responsable des bénévoles	:	Caroline Moreau
Inspection technique	:	Adam Leblanc
Compilation des résultats	:	Rally Scoring
Voiture ouverture / 00	:	
Voiture ouverture / 0	:	
Voiture fermeture / 99	:	
Instructeur pilote	:	André Leblanc
Instructeur co-pilote	:	René Leblanc

- **Route**

Les épreuves se dérouleront sur une surface de gravier

- **Déroulement de l'événement**

Une journée de formation avec cours de pilotage et co-pilotage sera donnée le samedi 25 août 2018. Ces écoles sont obligatoires pour les pilotes et co-pilotes participants pour la première fois à un Rallye X.

Horaire du samedi 25 aout 2018

Formation Pilote :

9h00 à 12h00 = Formation théorique

13h00 à 16h00 = Formation pratique et refresh pilote

Formation co-pilote :

9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00 = Formation théorique

13h00 à 16h00 = Refresh co-pilote sur le calcul de temps (Nouveauté)

Horaire du dimanche 26 aout 2018

7h00 à 8h00 : Inscription et inspection technique

8h00 à 9h00 : Passage en parade pour reconnaissance des spéciales

9h00 : Début du Rallye X

16h00 : Podium et remise des trophées

- **Emplacement des formations**

À déterminer

- **Emplacement du Quartier Général**

À déterminer

- **Inspection technique**

À déterminer

- **Coût inscription**

Formation pilote	100\$
Formation co-pilote	80\$
Refresh pilote	60\$
Refresh co-pilote (Calcul de temps)	30\$
Inscription Rallye X	180\$
Carte de membre C.R.A.B.	50\$

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site web du Rallye auto Baie-Des-Chaleurs au www.rallyebdc.com sous l'onglet Rallye X 2018

**** UN MAXIMUM DE 25 INSCRIPTIONS SERA ACCEPTÉ ****

**** UNE PRIORITÉ SERA ACCORDÉE À CEUX ET CELLES QUI AURONT PARTICIPÉ
AUX FORMATION DU SAMEDI ***

- **Paieement**

Trois méthodes de paiements est possible:

Par carte de crédit via paypal, virement intérac envoyé au : info@rallyebdc.com

ou par chèque posté avant le 18 aout 2018 au:

Club Rallye Auto Baie-Des-Chaleurs
CP. 4015
New Richmond, Qc
G0C 2B0

- **Emplacement des spéciales**

L'emplacement des spéciales ne sera pas dévoilé avant le 26 août. Il y aura 2 spéciales d'environ 3KM chaque avec 3 passages dans chacune de celle-ci.

Admissibilité

Chaque membre d'équipage doit être membre en règle 2018 du Club Rallye Auto de la Baie (CRAB) ou tout autre club affilié à Rallye Sport Québec (RSQ). Les compétiteurs doivent se conformer aux règlements sportifs de Rallye-X de CARS. Ainsi, aucun arceau ou cage ne sont requis pour participer aux différentes épreuves.

- (a) Le pilote et le copilote doivent porter un casque conforme à l'article 11.1.6 de CARS, ou portant l'inscription Snell Memorial Foundation M2000 ou SA2000, ou plus récente. Le casque doit être en bonne condition et présenter aucun défaut ni dommage visible
- (b) Le pilote et le passager doivent s'attacher au moins avec des ceintures à trois points d'attache.
- (c) Les véhicules munis d'une cage de protection doivent répondre à toutes les exigences précisées au 28.3.3 (a) et (d).

Chacun des concurrents devra posséder la licence de compétition émise par RSQ pour participer au rallye-cross. Cette licence sera disponible sur place le 26 août 2018 avec la formation.

Les numéros de compétition et autres décalques fournis par l'organisation devront être affichés sur la voiture. Ils seront remis avec la fiche des compétiteurs lors de l'inscription

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec André Leblanc au 418-391-6988 ou par courriel au : anleblanc@subarunewrichmond.com